

Proposition du Conseil Administratif en vue

- du bouclage de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire;
- de l'ouverture d'un crédit de 2 022 495,85 francs, composé :

d'une part d'un crédit complémentaire de 879 690,51 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;

d'autre part d'un crédit complémentaire de 1 142 805,34 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Cette proposition a pour but d'une part de présenter à votre conseil le décompte final de divers crédits de constructions et d'études terminés, dont la responsabilité est assumée par le Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et d'autre part de vous fournir une information sur certaines opérations dont le bouclage devrait intervenir prochainement.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que subventions ou participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes. Les comparaisons faites entre crédits, dépenses et commandes (cf tableaux 1 et 2) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ainsi que des attributions au Fonds municipal d'art contemporain.

Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnés dans les tableaux 1 et 2, demandés par la commission des finances dans le rapport 275 A du 23 janvier 1991.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par le conseil, et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds municipal d'art

contemporain ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Pour faire suite à la demande de la commission des travaux lors de sa séance du 7 septembre 1994, il est joint à cette proposition un tableau 4 qui fournit les dates d'ouverture et de fin de chantier des différentes opérations.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation ou variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1<sup>er</sup> janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

Enfin, afin de faciliter l'examen de cette proposition par votre conseil et sa commission spécialisée, celle-ci est présentée de la manière suivante :

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.
- II. Détail des opérations nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses, et/ou les hausses et les dépenses supplémentaires.
- III. Information sur certaines opérations en cours. La mise en service a été effectuée, mais le compte d'investissement n'a pas pu être bouclé à ce jour.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation des crédits demandés précède le projet d'arrêté.

En annexe, les tableaux récapitulatifs susmentionnés sont numérotés.

## I. Boucllement des comptes, sans demande de crédit supplémentaire

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les opérations suivantes :

PFQ 12.30	Bâtiments locatifs II Entretien divers	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 124, votée par le Conseil municipal le 7 février 1989	6 700 000 00
	Travaux non exécutés	160 000 00
	Total	<u>6 540 000 00</u>
	Dépensé	6 028 795 05
	Différence	<u>511 204 95</u>
	Indexation	776 428 80
	Hausses contractuelles	0 00
	Total	<u>776 428 80</u>

PFQ 12.39	Chemin Moïse-Duboule 1 Rénovation de l'immeuble	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	70 000 00
	Dépensé	35 313 00
	Différence	<u>34 687 00</u>

L'étude de transformation et surélévation du bâtiment s'est avérée trop onéreuse. Les structures ont été renforcées sur le budget de fonctionnement.

PFQ 12.40 Rue de Lyon 35-37

## Rénovation des immeubles

Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989 et la proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	517 713 00
	250 000 00
Total	<hr/> 767 713 00
Dépensé	743 529 00
Différence	<hr/> 24 184 00

L'étude de transformation s'est avérée trop onéreuse, un concours a été lancé pour la démolition et reconstruction des deux immeubles locatifs. La parcelle a été mise en droit de superficie.

Une opposition à l'autorisation de démolition-reconstruction a été formulée par « Action patrimoine vivant » qui est allé jusque devant le Tribunal fédéral. Ce dernier a débouté les recourants et les travaux ont pu commencer.

PFQ 12.42	Rue de Lausanne 31 Rénovation de l'immeuble	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	167 012 00
	Dépensé	165 899 00
	Différence	<hr/> 1 113 00

Cette étude a été entreprise avant que des crédits d'étude ne soient votés, et a été confortée par le vote de la proposition N° 138. Ce projet de rénovation-transformation était relativement onéreux et ne correspond plus aux critères actuels que la Ville de Genève applique pour ce type d'immeubles.

PFQ 12.43	Rue des Cordiers 8 Rénovation de l'immeuble	
	Crédit d'étude, selon proposition	

de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	169 711 00
Dépensé	164 626 35
Différence	<u>5 084 65</u>

Une étude de transformation et surélévation de l'immeuble s'est avérée trop onéreuse. Une coopérative d'habitation s'est intéressée à reprendre l'immeuble en droit de superficie, mais pour elle aussi l'opération n'était pas rentable. Le bâtiment sera entretenu normalement sur le budget de fonctionnement du service.

PFQ 12.95	Hoffmann - Schaub Traitement de la carbonatation	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 374, votée par le Conseil municipal le 11 avril 1995	3 400 000 00
	Dépensé	2 661 439 98
	Différence	<u>738 560 02</u>
	Indexation négative	- 194 688 10
	Hausses contractuelles	32 151 85
	Total	<u>- 162 536 25</u>

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 36,30 francs. Volume SIA = 73'270 m<sup>3</sup>.

PFQ 43.26	Grand -Théâtre Mécanique de scène + sécurité
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 363, votée par le Conseil municipal

le 16 avril 1991	1 070 000 00
Dépensé	820 022 00
	<hr/>
Différence	249 978 00
	<hr/>
Indexation	877 10
Hausses contractuelles	0 00
	<hr/>
Total	877 10

Prix du m3/SIA = 7,15 francs. Volume SIA = 115'000 m3.

PFQ 44.15.2	Tour de Champel	
	Travaux de consolidation	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	20 000 00
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 319, votée par le Conseil municipal le 28 juin 1994	345 000 00
	Total	<hr/> 365 000 00
	Dépensé	276 234 00
		<hr/>
	Différence	88 766 00
		<hr/>
	Indexation	12 293 70
	Hausses contractuelles	0 00
		<hr/>
	Total	12 293 70

Prix du m3/SIA = 587,70 francs. Volume SIA = 470 m3.

PFQ 46.04	Ancienne UGDO - L'Usine	
	Transformation - rénovation	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 389, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1987	4 320 000 00
	Dépensé	3 940 159 60

Différence	379 840 40
Indexation	155 377 40
Hausses contractuelles	1 284 00
Total	156 661 40

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 174,35 francs. Volume SIA = 22'600 m<sup>3</sup>.

Ce crédit n'a pas pu être bouclé plus vite, du fait que divers travaux complémentaires ont été pris sur le solde de ce compte, à savoir :

- 12.12.90 le C.A. autorise l'utilisation de 5 000 francs pour alimenter la cuisine du « Débido » en gaz.
- 12.10.93 le C.M. autorise l'utilisation de 57 000 francs pour des travaux de mise en conformité de la sécurité suite à une demande du DTPE.
- 11.05.94 le C.M. autorise l'utilisation de 25 000 francs pour la pré-étude du réaménagement de l'Usine.
- 11.01.95 le C.A. autorise l'utilisation de 40 000 francs pour l'étude de réaménagement de l'Usine

PFQ 50.13.2 Vessy 14 - Pavillon des sports  
Rénovation et aménagements

Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	149 533 00
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 264, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1990	2 991 070 00
	2 991 070 00

Total	3 140 603 00
Dépensé	2 684 894 25
Différence	<u>455 708 75</u>
Indexation négative	-135 667 50
Hausses contractuelles	2 240 00
Total	<u>-133 427 50</u>

Prix du m3/SIA = 32,70 francs. Volume SIA = 82'128 m3.

FQ 110.14	Rue Contamines 9A Aménagements intérieurs	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	341 368 00
	Dépensé	175 440 50
	Différence	<u>165 927 50</u>

Le projet a été abandonné car le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement qui devait s'installer dans cette villa a renoncé, vu le coût des travaux.

PFQ 110.20.1	Divers bâtiments publics I Mise en conformité des chaufferies	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 73, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	1 500 000 00
	Dépensé	1 449 360 00
	Différence	<u>50 640 00</u>
	Indexation	36 541 25
	Hausses contractuelles	0 00

Total

36 541 25

**II. Boucllement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 022 495,85 francs, composé d'une part d'un montant de 1 142 805,34 francs, destiné à couvrir les hausses, et d'autre part d'un montant de 879 690,51 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires**

Conformément au rapport de la commission des finances 104 A1 du 22 mai 1989, le dépassement des crédits de constructions est totalement ou partiellement couvert par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur ces opérations. L'ouverture de crédits complémentaires s'avère néanmoins nécessaire aux fins de régulariser les dépenses y relatives.

PFQ 12.49	Rue Goetz-Monin 8 Rénovation de l'immeuble	
	Crédits d'étude, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	180 000 00
	Dépensé	203 427 00
	Différence	<u>23 427 00</u>

Le crédit complémentaire à voter de 23 427 00 francs ne concerne que le dépassement sur le crédit voté.

Cette étude a été abandonnée suite à une opposition des locataires.

PFQ 42.14.2	Serres de Pregny Rénovation	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 24 mai 1989	88 665 00
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 281, votée par le Conseil municipal le 15 mars 1994	2 895 377 00
	Total	<u>2 984 042 00</u>
	Dépensé	<u>3 610 882 95</u>

Différence		626 840 95
Indexation		166 529 00
Hausses contractuelles		0 00
Total		<u>166 529 00</u>
	soit	626 840 95
		- 166 529 00
		<u>460 311 95</u>

Correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Pour le dépassement, voir le rapport final sur l'expérience pilote de sauvegarde des serres du Domaine de Pregny qui est annexé.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de :

Hausses	166 529 00
Dépassements	460 311 95
Total	<u>626 840 95</u>

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 359,60 francs. Volume SIA = 10'041 m<sup>3</sup>.

PFQ 43.05	Victoria Hall Rénovation après incendie	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 200, votée par le Conseil municipal le 17 septembre 1985	6 680 000 00
	Crédit complémentaire pour les orgues selon proposition de crédit N° 23 votée par le Conseil Municipal le 6 octobre 1987	870 000 00
	Total	<u>7 550 000 00</u>
	Dépensé	10 176 700 84
	Différence	<u>2 626 700 84</u>
	Participation assurances	2 142 567 10
	Dépassement	<u>484 133 74</u>
	Indexation	193 220 50
	Hausses contractuelles	330 481 50
	Total	<u>523 702 00</u>

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter, soit 484 133,74 francs ne concerne que les hausses.

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 327,20 francs. Volume SIA = 31'100 m<sup>3</sup>.

Boucllement des comptes avec l'entreprise Van den Heuvel en janvier 1998, suite à différents problèmes à régler pour les orgues.

PFQ 43.06	Théâtre de la Comédie Rénovation et transformation 1 <sup>ère</sup> étape	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 183, votée par le Conseil municipal le 26 novembre 1985	3 450 000 00
	Crédit d'étude pour la 2 <sup>ème</sup> étape selon proposition de crédit N° 349, votée par le Conseil municipal le 14 février 1995	220 000 00
	Total	<u>3 670 000 00</u>
	Dépensé	3 782 608 10
	Différence	<u>112 608 10</u>
	Indexation	120 248 35
	Hausses contractuelles	8 904 00
	Total	<u>129 152 35</u>

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter, soit 112 608,10 francs ne concerne que les hausses.

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 199,35 francs. Volume SIA = 18'975 m<sup>3</sup>.

PFQ 43.17.2 Sainte-Clotilde 6-8  
Transformation pour le Grand-Théâtre

Crédit d'étude selon proposition de crédit N° 349, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	202 500 00
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 65, votée par le Conseil municipal le 17 mars 1992	3 230 000 00
Total	<u>3 432 500 00</u>
Dépensé	3 960 019 35
	<hr/>
Différence	527 519 35
Participation du Grand-Théâtre	500 000 00
	<hr/>
Différence	27 519 35
Indexation négative	(17 052 25)
Hausses contractuelles	48 760 60
	<hr/>
Total	31 708 35

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter, soit 27 519,35 francs ne concerne que les hausses.

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 336,60 francs. Volume SIA = 11'765 m<sup>3</sup>.

PFQ 43.17.3 Grand-Théâtre - Michel-Simon 7-9  
Déflocage amiante

Crédit de construction, selon  
proposition de crédit N° 198,  
votée par le Conseil municipal  
le 19 février 1997  
Dépensé

312 250 00  
333 825 36

Différence

21 575 36

Indexation  
Hausse contractuelles

1 459 50  
0 00

Total

1 459 50

soit 21 575 36  
- 1 459 50

20 115 86

Correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement provient du déflocage de la gaine du monte-charge qui n'était pas prévu.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de :

Hausses

1 459 50

Dépassements

20 115 86

Total

21 575 36

PFQ 43.27	Grand -Théâtre Vérins hydrauliques	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 114, votée par le Conseil municipal le 24 juin 1992	550 000 00
	Dépensé	581 000 00
	Différence	<hr/> 31 000 00
	Indexation	7 723 00
	Hausses contractuelles	0 00
	Total	<hr/> 7 723 00
	soit	31 000 00
		- 7 723 00
		<hr/> 23 277 00

Correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté et aux hausses cumulées. Ce dépassement provient de la pose de joints résistant à l'huile minérale au lieu du glycol, en vue d'une adaptation de la mécanique des ponts de scène sur celle du gril.

Les crédits complémentaires proposés sont donc de :

Hausses	7 723 00
Dépassements	23 277 00
	<hr/>
Total	31 000 00



PFQ 61.21.3 Crèche de la Madeleine  
Transformation

Crédit d'étude selon proposition de crédit N° 341, votée par le Conseil municipal le 25 juin 1991	60 000 00
et un complément de crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 259, votée par le Conseil municipal le 15 février 1994	40 000 00
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 396, votée par le Conseil municipal le 13 juin 1995	1 428 000 00
	<hr/>
Total	1 528 000 00
Dépensé	1 806 706 00
	<hr/>
Différence	278 706 00
Indexation négative	(83 114 40)
Hausses contractuelles	0 00
	<hr/>
Total	(83 114 40)

Correspondant à la dépense supplémentaire par rapport au crédit voté. Ce dépassement concerne les travaux suivants :

Travaux sous-évalués par notre mandataire, soit :

• Maçonnerie	170 000 00
• Electricité	52 000 00
• Plâtrerie-peinture	58 000 00
	<hr/>
Total	280 000 00

Le crédit complémentaire à voter de 278 706 francs ne concerne que le dépassement sur le crédit voté.

Prix du m<sup>3</sup>/SIA = 220,35 francs. Volume SIA = 8'200 m<sup>3</sup>.

PFQ 110.09	Bâtiments publics 2 Entretien divers	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 123, votée par le Conseil municipal le 22 avril 1989	5 500 000 00
	Travaux non exécutés	90 000 00
	Total	<hr/> 5 410 000 00
	Dépensé	5 749 879 35
	Différence	<hr/> 339 879 35
	Indexation	519 246 40
	Hausses contractuelles	0 00
	Total	<hr/> 519 246 40

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté, en conséquence, le crédit complémentaire à voter, soit 339 879,35 francs ne concerne que les hausses.

### **III. Informations relatives à certaines opérations en cours.**

**Les chantiers sont terminés, mais le bouclage du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.**

**La liste des opérations comprend la date prévisible du bouclage ou les raisons nécessitant un report de ce dernier.**

#### **PFQ**

- 12.32.2 Chapelle 10  
Transformation et rénovation de l'immeuble  
Le bouclage des comptes pourra être présenté fin 1999
- 12.34 Aménagement, Constructions et Voirie - Bâtiments locatifs  
Entretien, modernisation et isolations III  
Les derniers travaux sont en cours et le bouclage de compte pourra être présenté fin 1999.
- 12.84.1 Halle de Rive  
Remplacement de 15 banques réfrigérées  
Le bouclage des comptes pourra être présenté fin 1999

- 42.03 Lausanne 128 - Musée de l'histoire des sciences  
Transformation et rénovation Villa Bartholoni  
Le boucllement est en cours, le Tribunal fédéral ayant rendu son verdict. Le boucllement de ce compte pourra être présenté fin 1999.
- 42.05 Paix 10 - Musée Ariana  
Transformation et rénovation
- 44.02 Paix 10 - Musée Ariana  
Construction d'un abri des biens culturels  
Ces deux opérations sont liées. Les travaux de consolidation de la grotte qui se trouve sur le terrain Ville, mais dont les accès sont sur la superficie allouée à l'ONU, ont débuté. Le boucllement de ce compte pourra être présenté fin 1999.
- 42.13.3 Bains 28-30 - Musée  
Réfection de l'enveloppe
- 43.19 Jardin Anglais  
Rénovation du kiosque à musique
- 50.43 Plonjon 4  
Rénovation de la villa des sportifs
- 64.10.1 Servette 91  
Aménagement d'un centre social
- 64.10.2 Montchoisy 50  
Aménagement d'un centre social
- 84.06 Cimetière de Saint-Georges  
Rénovation de l'ancien crématoire
- Ces six opérations font partie d'un seul et même crédit.  
Seuls les cinq premiers sont terminés, le sixième étant en cours de travaux. Le boucllement pourra être présenté fin 1999.
- 50.03 Centre sportif des Vernets  
Le boucllement de ce compte se fera en même temps que le boucllement du crédit pour la sécurité à la patinoire intérieure
- 50.12 Patinoire des Vernets  
Sécurité et toiture de la patinoire intérieure  
Les dernières factures seront payées cette année, le boucllement pourra être présenté fin 1999
- 50.18.2 Hans-Wilsdorf 4 - Piscine des Vernets  
Réfection générale des installations

Un problème de carrelage dans le grand bassin nous empêche actuellement de boucler ce compte. Des travaux sont prévus cet été pour y remédier. Bouclément prévu pour fin 1999.

- 63.14 Vessy - Pavillon Charles-Galland  
Divers aménagements  
Le bouclément pourra être présenté fin 1999
- 82.03 François-Dussaud 10 - Centre de voirie  
Mise en conformité citernes et réfection garages  
Quelques problèmes restent à régler concernant le traitement des eaux de lavage des camions.
- 110.10 Aménagement, Constructions et Voirie - Bâtiments publics III  
Entretien, rénovation, isolations  
Les travaux sont en cours de terminaison et le bouclément de compte pourra être présenté fin 1999.
- 110.17 Aménagement, Constructions et Voirie - Bâtiments publics IV  
Entretien, rénovation, isolations  
Les travaux sont en cours de terminaison et le bouclément de compte pourra être présenté fin 1999.
- 110.20.2 Aménagement, Constructions et Voirie - Bâtiments publics  
Réfection et adaptation aux normes - Chauffage II  
Les travaux sont en cours de terminaison et le bouclément de compte pourra être présenté fin 1999.
- 110.20.3 Aménagement, Constructions et Voirie - Bâtiments publics  
Réfection et adaptation aux normes - Chauffage III  
Les travaux sont en cours de terminaison et le bouclément de compte pourra être présenté fin 1999.

## **Conclusion**

La présente proposition de boucléments de comptes terminés concerne 22 opérations :

- 12 décomptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté net.
- 4 décomptes ont une dépense comprise à l'intérieur du montant du crédit voté cumulé avec les hausses et les indexations enregistrées sur ces opérations.
- 6 décomptes ont une dépense supérieure aux crédits cumulés avec les indexations et les hausses. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses, et d'autre part le dépassement constaté.

Le tableau N° 1 ci-joint offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissements terminés. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette, en tenant compte des indexations et des hausses contractuelles, mais sans intégrer les attributions au Fonds municipal d'art contemporain et les subventions et participations.

On constate sur ce tableau :

- a) que l'indexation, ou hausse conjoncturelle, représente plus du triple de la hausse contractuelle (conjoncturelle 3,21 %, hausse contractuelle 0,90 %).
- b) qu'en tenant compte de ces hausses, la dépense finale est inférieure au montant disponible de 12,42 % sur les 12 opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire, et de 7,52 % sur les 10 opérations nécessitant un crédit complémentaire.

Le tableau N° 2 compare les montants adjugés (commandés) avec les crédits indexés. Il met en évidence les dépassements des montants adjugés, en retranchant de ceux-ci les dépenses effectives et les hausses contractuelles.

Le tableau N° 3, quant à lui, met en évidence l'écart entre le crédit voté et les dépenses nettes (dépenses effectives + attribution au Fonds municipal d'art contemporain et recettes déduites). Il permet en outre de détailler, par crédit d'investissement, l'ensemble des crédits complémentaires demandés pour couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles ainsi que les dépenses supplémentaires.

La comparaison des crédits demandés est la suivante :

	Fr.	%
- Crédit pour les hausses	1 142 805 34 soit	56 50
- Crédit pour les dépenses supplémentaires	879 690 51 soit	43 50
	<hr/>	
Total	2 022 495 85 soit	100 00

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclage avec l'ensemble des crédits nets votés est la suivante :

	Fr.	%
Ensemble des crédits votés	48 642 199 00	
- Crédit pour les hausses	1 142 805 34 soit	2 35
- Crédit pour les dépenses supplémentaires	879 690 51 soit	1 81

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## PROJET D'ARRETE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil Administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil Administratif :

- un crédit complémentaire de 1 142 805 34 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de construction et d'études terminés.
- un crédit complémentaire de 879 690 51 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de construction et d'études terminés.

Article 2 - Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiés, dès le budget de fonctionnement 1999, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Annexes : tableaux récapitulatifs 1, 2, 3, 3 suite, 4